

COMPTE RENDU SOMMAIRE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 DECEMBRE 2022

CONSEILLERS PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT

Mmes ALBERT – POINTE-GEOFFROID et SEVEN

Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur BLONDELET

Madame SAQUET a donné procuration à Monsieur RODRIGUES

EXCUSES : Mmes BOULLOY – PLANCHARD et Mr CHARLES

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Décision modificative n° 3 – Budget Commune : Afin de régulariser le règlement d'une échéance d'emprunt, il faut modifier le budget commune comme suit :

en section d'investissement

- Dépense 2115 – TERRAINS BÂTIS : - 600,00 €
- Dépense 2051 – CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES : + 600,00 €

Travaux de réfection de toiture de l'école : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet pour un montant total de 120 949,93 € HT et approuve le plan de financement. De ce fait, le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Redevance pour dépôt illégal d'ordures : Vu l'augmentation des dépôts sauvages d'ordures sur le territoire de la Commune. Le Conseil Municipal décide d'instaurer une redevance pour dépôt illégal d'ordures d'un montant de 250,00 € pour les dépôts dans les espaces publics et de 500,00 € pour les déchets verts et inertes. Cette redevance pallie à la mobilisation du personnel technique et du garde-champêtre.

Tarif des concessions en cavurnes dans le cimetière communal : Vu l'acquisition par la Municipalité de cavurnes réalisés en Novembre 2021, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de ces concessions à 595,00 € pour 30 ans et 610,00 € pour 50 ans.

Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Le Plan Communal de Sauvegarde est un fichier retranscrivant les moyens mis en place par la Commune pour alerter, informer, protéger et soutenir la population au regard des risques connus.

Notre PCS ayant été validé par la Sous-Préfecture, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le PCS.

Création de la réserve communale de sécurité civile : Dans le cadre du PCS, le Conseil Municipal a décidé de créer une réserve communale de sécurité civile qui sera chargée d'apporter son concours au maire en matière d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune, de soutien et d'assistance à la population en cas de sinistres, d'appui logistique et de rétablissement des activités.

Dissolution du CCAS – Le CCAS étant désormais facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dissoudre le CCAS au 31 Décembre 2022, d'exercer directement cette compétence et de transférer le budget du CCAS dans celui de la commune.

Création d'un comité consultatif communal d'aide sociale – Suite à la dissolution du CCAS, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer un comité consultatif communal d'aide sociale à compter du 1^{er} Janvier 2023. Ce comité sera composé de plusieurs élus et personnes extérieures.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2021 transmis par le SMAEP de Nérondes.

Désignation d'un correspondant « incendie et secours » : Depuis la loi n° 2021-1520 du 25 Novembre 2021, chaque commune doit désigner un correspondant « incendie et secours ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur BARBILLAT Jean-Pierre en tant que correspondant « incendie et secours » pour la commune.

Informations diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu un courrier provenant de la société Ansamble nous indiquant leurs nouveaux tarifs pour l'année 2023 suite à l'inflation (coût de l'énergie, des denrées...) qui augmentera de près de 10 %. Monsieur le Maire indique qu'il faudra adapter le prix du repas à cette augmentation dans les prochains mois.

Dans le cadre de l'éventuel délestage électrique en début d'année 2023, il a été convenu avec la société Ansamble d'avoir une réserve de repas froid pour la cantine.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, qu'un don de plusieurs équipements (vélos, trottinettes, draisennes...) pour l'école a été reçu par un ancien habitant de la commune, Monsieur BOURDIAUX. Monsieur le Maire souhaite le remercier tout particulièrement pour son geste. Ces équipements seront mis à la disposition de l'école en début d'année.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux du Canal de Berry à Vélo devraient débiter dans notre secteur en 2023.

Médecin – Monsieur le Maire indique que les démarches entreprises depuis 2 ans avec la Région afin de recruter des médecins salariés sont à ce jour infructueuses.

Face à la désertification médicale de notre secteur, une réflexion est engagée avec la Communauté de Communes sur d'autres possibilités de recrutement de médecins.

Assainissement – Après les premiers retours sur l'étude bathymétrique de notre lagune, il semblerait que nous serions dans l'obligation de réaliser le curage des 3 bassins.

De plus, le diagnostic de l'état de notre réseau d'assainissement est plus que préoccupant dans plusieurs secteurs. Nous attendons les résultats définitifs pour planifier les travaux prioritaires.

Fin de séance : 20 h 45